

---

## Conseil Municipal du 23 mai 2024

### **Motion : Pour l'organisation d'une consultation locale sur la zone 30 km/h en centre-ville.**

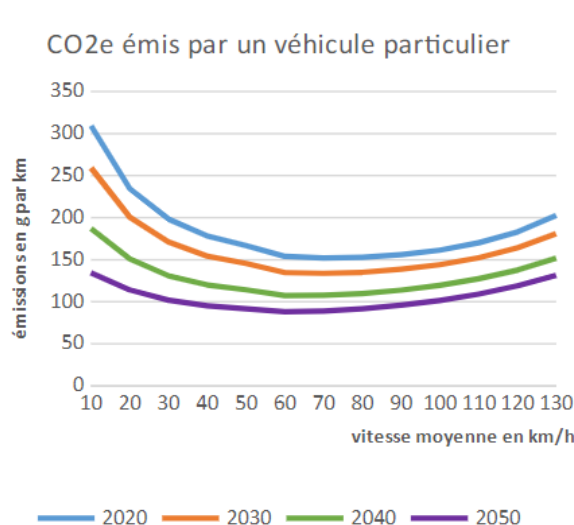
#### **Exposé des motifs :**

Le 26 avril 2024, la majorité des rues du centre-ville sont passées de 50 à 30 km/h sans qu'aucune réelle consultation locale n'ait eu lieu. Le journal Vosges Matin a organisé un sondage sur son site en posant la question à ses lecteurs sur ce sujet précisément, sur 790 votants, 57 % s'opposaient au passage à 30 km/h.

Parfois est avancé l'argument écologique pour soutenir ce type mesure. Or le passage à 30 km/h est loin d'être un bienfait pour notre atmosphère.

Le 17 août 2021, le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) a publié une étude sur les émissions routières des polluants atmosphériques. L'étude a révélé que les émissions en g/km de dioxyde d'azote, de particules fines et de CO2 sont plus importantes en roulant à 30 km/h qu'à 50.

(ci-dessous graphique provenant de l'étude CEREMA)



#### **Motion :**

Nous ne pouvons pas nier que cette décision fasse débat en Déodatie et qu'il est toujours préférable de s'en remettre à la démocratie directe, donc par conséquent de laisser les Déodatien·s s'exprimer et choisir.

**Les élus municipaux de Saint-Dié-des-Vosges, réunis en Conseil Municipal le 23 mai 2024, s'engagent à organiser une consultation locale sur le passage à 30 km/h (hors zones à proximité des écoles) et d'en respecter l'issue.**

Motion déposée par Geoffrey MOUREY, Conseiller Municipal de Saint-Dié-des-Vosges

Geoffrey MOUREY, Conseiller Municipal

A handwritten signature in red ink, appearing to read 'Mourey', with a long horizontal stroke extending to the right.